



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 12 février 2015

### Lancement du projet de Revitalisation du Centre-Bourg de Largentière - Communauté de Communes du Val de Ligne

#### Une expérimentation nationale pour dynamiser nos campagnes

En 2014, le gouvernement a lancé un **dispositif expérimental** visant à revitaliser des bourgs de moins de 10 000 habitants qui jouent un rôle de centralité pour leur bassin de vie, mais qui connaissent un déclin. **Son but : redonner vie et dynamisme** aux territoires ruraux à travers le maintien et l'accueil des populations dans ces bourgs-centres, leur aménagement et leur animation (logements, commerces, services...). Cette expérience va être suivie de près, car ses initiatives les plus porteuses pourront servir de **modèles** pour le développement d'autres territoires ruraux.

**300 bourgs** en perte de vitalité ont d'abord été **présélectionnés**. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a alors été lancé, au début de l'été dernier, pour inviter les collectivités locales concernées (les communes des bourgs associées à l'intercommunalité dont elles font partie) à déposer une candidature pour septembre. Au final, **seules 54 candidatures ont été retenues**, sur la base de dossiers argumentés. Il fallait notamment avoir bien diagnostiqué les difficultés rencontrées par le territoire et proposer une stratégie d'intervention cohérente.

Cette expérimentation est pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et différents services des ministères du Logement et de l'Égalité des territoires, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, et des Outre-Mer.

#### Un projet porté conjointement par les deux collectivités lauréates

C'est ainsi que fin novembre 2014, **la communauté de communes du Val de Ligne et la commune de Largentière** ont appris qu'elles comptaient parmi les **lauréats** (un seul en Ardèche et quatre en Rhône-Alpes).



Le projet de revitalisation du centre-bourg de Largentière est donc le fruit d'une réflexion commune aux deux collectivités, qui se sont engagées côte à côte et vis-à-vis de l'Etat, à mettre en œuvre une **politique spécifique**. Celle-ci va être déployée sur **3 ans, de 2015 à 2017**. Il s'agit d'**étudier les solutions possibles** (préparation du projet : planification, études, concertation...) puis de **les mettre en place** (opérations ou actions concrètes) et enfin d'**en mesurer les résultats** (suivi et évaluation).

L'entrée dans le dispositif national « centre-bourg » ouvre la possibilité aux deux collectivités de bénéficier d'**aides de l'état**, pour mener des actions partagées et dédiées à la redynamisation du bourg. En décembre 2014, une convention FNADT<sup>1</sup> a ainsi été signée, pour financer à hauteur de 70% sur 3 ans les **actions d'ingénierie** nécessaires à l'élaboration et à l'animation du projet. Dans ce cadre, une coordinatrice-chef de projet a été recrutée en février 2015, pour aider les collectivités locales à mener à bien cette politique. Un poste cofinancé par les deux collectivités et placé sous l'égide de la communauté de communes du Val de Ligne, en charge de la gestion globale du projet. Une convention avec l'ANAH<sup>2</sup> pourra également être engagée fin 2015 pour cofinancer les **actions d'amélioration des logements et de renouvellement urbain**.

<sup>1</sup> Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

<sup>2</sup> ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

## Les priorités : améliorer le cadre de vie & encourager le développement économique



Riches d'un **exceptionnel patrimoine architectural et culturel**, hérité de son histoire médiévale et de son passé industriel peu commun (mines argentifères), le bourg de Largentière a connu suite à la disparition de l'exploitation minière dans les années 1980 une **profonde mutation socio-économique** : déclin démographique, perte de dynamisme économique, dégradation du patrimoine et de l'image de la commune...

Il s'agit aujourd'hui d'**impulser une nouvelle dynamique** en s'appuyant sur les **atouts de ce bourg historique** et sur sa situation au cœur de l'Ardèche du sud. L'approche du « projet centre-bourg » est donc **globale** : la revitalisation passe à la fois par la **rénovation de l'espace urbain** (habitat, espaces publics), par la **redynamisation du tissu économique et culturel** (soutien et accompagnement des initiatives locales) et par la **revalorisation de l'image** de la commune (sensibilisation, communication sur les atouts du territoire).

**Le but : que l'on ait envie de vivre dans le bourg ou de le visiter, que l'on ait envie de le faire connaître ou d'y installer son activité...** Les clés du projet : rendre le centre-bourg le plus accueillant possible et valoriser au mieux ses richesses patrimoniales, qu'elles soient bâties ou immatérielles.



## Une démarche concertée, parce qu'elle concerne tout le territoire et ses habitants

À partir de ces objectifs, un projet plus précis va être défini. Celui-ci prendra la forme d'un **plan d'actions prioritaires**, préparé par les élus des deux collectivités porteuses, qui vont recueillir l'avis des partenaires du projet (la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et bien d'autres encore...). Le but : **s'assurer de la faisabilité du projet mais aussi de ses possibilités de financement**. Un comité technique va donc plancher dessus en mars 2015, avant validation par un **comité de pilotage** (collectivités locales/État) en avril 2015.

Une véritable **émulation collective** est recherchée autour de ce projet et la mise en place de **partenariats** avec d'autres acteurs du territoire, publics ou privés sera déterminante. C'est également pourquoi les porteurs du projet souhaitent **associer les habitants et les professionnels locaux** à sa mise en œuvre, autour d'opérations concrètes : pour la rénovation de l'habitat, pour des projets éco-touristiques autour du patrimoine ancien...



De fait, à travers le devenir de Largentière, c'est l'équilibre socio-économique du Sud-Ardèche qui est en jeu. Sa redynamisation **profitera aux territoires alentours** et spécifiquement au territoire du Val de Ligne. Elle offre ainsi à la communauté de communes l'occasion de formuler un **projet fondé par une communauté d'intérêts**.



### CONTACT PRESSE :

Eglantine SIMONET, coordinatrice du projet centre-bourg - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE LIGNE  
TEL direct : 04 75 89 91 18 – COURRIEL : [coordo.centrebouurg@cc-valdeligne.fr](mailto:coordo.centrebouurg@cc-valdeligne.fr)